AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

218C0846
FR0013153541-FS0439

7 mai 2018

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

MAISONS DU MONDE

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 7 mai 2018, la société anonyme Sycomore Asset Management[1] (14 avenue Hoche, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 4 mai 2018, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société MAISONS DU MONDE et détenir, pour le compte desdits fonds, 2 196 667 actions MAISONS DU MONDE représentant autant de droits de vote, soit 4,86% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions MAISONS DU MONDE sur le marché.

[1] Contrôlée par la société Sycomore Factory, laquelle a précisé ne détenir aucune action MAISONS DU MONDE.
[2] Sur la base d'un capital composé de 45 241 894 actions représentant autant de droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-13 du règlement général.